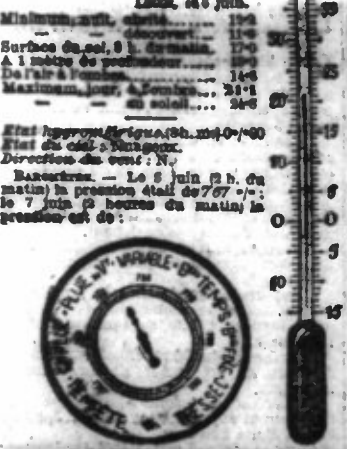


Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

COTATIONS	
Barres de fer, 100 k.	100
Barres de fer, 50 k.	100
Barres de fer, 25 k.	100
Barres de fer, 12 1/2 k.	100
Barres de fer, 6 1/2 k.	100
Barres de fer, 3 1/4 k.	100
Barres de fer, 1 1/2 k.	100
Barres de fer, 3/4 k.	100
Barres de fer, 1/2 k.	100
Barres de fer, 1/4 k.	100

TEMPERATURE



CHAMBRE DES DEPUTES

La Séparation des Eglises et de l'Etat

L'amendement de M. Caillaux est repoussé par 402 voix contre 124.

Amendement Lemire

M. l'abbé Lemire développe son amendement tendant à substituer aux mots « fonctionnaires salariés par l'Etat » les mots « rémunérés par l'Etat, les départements, les communes ou les fabriques ».

Les ministres des cultes ne sont pas à proprement parler des fonctionnaires, ainsi il n'y a aucun lien entre eux et l'Etat, relative aux suppressions d'emploi.

Les articles organiques reconnaissent plusieurs moyens d'assurer un traitement convenable aux ministres des cultes soit par l'Etat, soit par les départements, soit par les communes, soit par les établissements publics comme les fabriques ou pour organiser le service du culte.

Je demande à la Chambre de tenir compte de cette situation légale quand il s'agit d'adopter les ministres du culte en bénéfice des pensions.

Les fabriques interviennent dans plusieurs cas pour rémunérer les vicaires ; il serait injuste d'exclure ces vicaires de bénéfice des pensions.

C'est comme député, ce n'est pas comme catholique que je demande à la Chambre de voter mon amendement.

La Commission et le ministre déclarent repousser l'amendement.

L'amendement est repoussé par 319 voix contre 145.

L'ordre du jour est renvoyé à aujourd'hui.

La séance est levée à 7 heures.

La succession de M. Delcassé

L'interim. — Les successeurs éventuels. — Rappels d'ambassadeurs. — Guillaume serait intervenu. — Au Conseil des Ministres.

M. Rouvier est reparti, à 5 h. du soir, au quai d'Orsay ; il a pris immédiatement la direction des services des Affaires étrangères.

L'avis qui prévaut est que M. Rouvier gardera le portefeuille des Affaires étrangères pendant la durée des négociations pour apaiser le conflit avec l'Allemagne.

Néanmoins, des démarches ont été faites près de diverses personnalités pour leur offrir la succession.

M. Jules Cambon, notre ambassadeur à Madrid, près de M. Rouvier, aurait été sollicité particulièrement en vue de lui offrir la même direction que son frère qui a refusé.

Mais M. J. Cambon a été gouverneur de Algérie et il n'est pas persona grata près de M. Rouvier et il n'est pas non plus persona grata près de M. Delcassé, qui se n'est pas non plus persona grata près de M. Rouvier.

Nous pouvons annoncer que le départ de M. Delcassé aura pour conséquence la nomination de M. Rouvier, mais trop activement au rappel de M. Delcassé.

Le prince Radolinski est, en ce moment, à Berlin où il a été appelé en temps opportun.

FRUILLON N° 23

SAC ET CONSCIENCE

Par Roger des Fournils

Sa situation, il le devait à Ventrillard, mais que lui importait ; son protecteur n'était déjà plus ministre, et une fois sur la pente de la dégradation, il avait vite, pensait l'ambitieux magistrat, un léger coup d'épée suffisait pour accéder au camp.

Cette nouvelle fut bien reçue dans le camp socialiste ; on loua fort la détermination de Mascaret ; non pas que celui-ci fût bien l'homme des socialistes qui discutent autour des tables de l'estaminet, mais il était un adversaire du puissant Ventrillard, et cela que ce titre lui valait toutes les faveurs de la puissance.

En revenant à Briancville, quelques semaines plus tard, Ventrillard avait surpris la nouvelle du jour ; il n'y avait pas de hasard, mais lorsque l'« Officiel » lui appporta la démission du magistrat, son protégé, il ouvrit les yeux à la hauteur et se convainquit qu'il avait racheté une vaine dans son sein.

Tous les fonctionnaires tourmentés de leur état de candidat ; il n'était rien encore, et c'est ainsi qu'il avait obtenu que la fortune ne le favorisât pas.

Monsieur le Sous-Préfet

Oh ! je ne vous dirai ni son nom, ni celui de sa sous-préfecture.

Je ne vous dirai pas non plus de quel département il est, ni de quelle commune il est, ni de quel canton il est, ni de quel arrondissement il est, ni de quel département il est, ni de quel canton il est, ni de quel arrondissement il est.

Qu'il vous suffise de savoir que le nom du personnage tient en quatre lettres, il n'y a rien de commun avec le mélodie des quatre notes de l'accord parfait, et, quand on le prononce, l'accent n'est mis ni sur la première lettre, ni sur la deuxième, ni sur la troisième, ni sur la quatrième.

La ville ? Elle fait contraste parfait.

Le nom est ample, sonore, mélodieux, il évoque la poésie, les beaux-arts, les franchises des vieilles communes, les promesses des sièges fameux.

Aussi rien de plus cocasse, que de voir sur les cartes du Monsieur ces deux noms accolés.

Vraiment on n'y a pas pensé au ministre.

En bien les exploits du Sous-Préfet sont encore plus abracadabrants que son nom.

C'était dimanche dernier.

Il y avait grande fête de gymnastique.

Ce fut, pour notre bonhomme en question, le plus grand succès de sa vie.

Le résultat recueillir les salutations de tout ce que la localité compte de bourgeois plus ou moins, volontaires ou contraints.

Il fut ainsi.

Député, conseiller général, conseiller d'arrondissement, maire et adjoints, chambrés d'insignes et d'écharpes, les pompiers, les gendarmes et la police, l'octroi, les bureaux municipaux, les percepteurs, les instituteurs et les institutrices, etc., etc., tout défila respectueusement devant le mandarin.

Pour chacun, il a le mot-aménable, plus d'un « bonjour » et de justesse ; il le croit du moins.

Répondant au maire : « Je forme des vœux, dit-il, pour l'union étroite de tous les républicains et bourgeois, et, s'ils parvenaient à s'entendre ».

Revenant à son droit à des idées reformées en ces deux lignes ?

Pour mon compte, je ne vois pas bien comment les républicains seraient plus nombreux s'ils parvenaient à s'entendre ».

Allons, M. le Sous-Préfet, ce que vous voulez dire, veut mieux que ce que vous fait dire la feuille bécotée du pays.

Mais n'allez pas vous aviser de lui parler de gros yeux pour la bourde qu'elle a mise sur vos lèvres ; le député vous en garderait un dent.

En entendant ce rappel, plutôt brusque, à la concorde entre républicains, les élus durent faire, l'imagine, la mine d'un chat qui boit du vinaigre.

Vient le tour des instituteurs et institutrices.

Oh ! toi, M. XXXX (quatre lettres, vous dis-je) se paie encore plus de franchises :

« L'école neutre est une dérivation, déclare-t-il, il faut avant tout faire des citoyens utiles à eux-mêmes et à leur pays, et pour cela, républicaniser l'enseignement donné aux filles ».

Cette fois, la phrase est claire. L'orateur sait qu'il s'adresse non plus à des citoyens électeurs ou élus, mais à des salariés.

Il affirme, il commande.

Sans vergogne, il affirme que les législateurs de l'école neutre ont fait une loi de mensonge, et il commande de républicaniser, c'est-à-dire de magouifier l'enseignement des filles.

Pour cet ordre, les Lages lui pardonneront d'avoir mis sa grande journée d'hygiène de la loi sur l'enseignement laïc. M. le Sous-Préfet n'aurait pas été si franc, il y a quinze ans.

Autant dire que les salariés, notes proclame-t-il insolent envers ceux dont il n'a rien à craindre et rien à attendre.

Les membres de la minorité libérale du Conseil municipal étaient absents.

Leur présence eût gêné les hocardis ; on les invita comme on invite ceux qu'on veut voir ailleurs que chez soi.

Après un petit discours sur la nécessité de réunir les forces républicaines contre l'unique adversaire, le parti réactionnaire, M. XXXX ajouta :

Certains de vos collègues n'ont pas répondu à la convocation qui leur a été adressée. Ils ont eu tort de s'arrêter à une question de protocole. La présence du représentant du gouvernement à cette fête suffit pour dicter leur conduite. Je n'insisterai pas davantage.

Ce Monsieur est vraiment aimable et possède à un degré peu commun le sentiment de sa dignité de « représentant du gouvernement ».

Il existe, nous en sommes sûrs, nombre de sous-préfets républicains, moins hautains, plus polis, aussi intelligents et plus maîtres de leur mauvaise humeur.

Comme votre homme en quatre lettres, nous n'insisterons pas davantage.

V. H.

ECHOS

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DE LA SALETTE

Le Pèlerinage des vacances à Notre-Dame de La Salette avec stations à Ferry-le-Monial, à Notre-Dame de Laus, Notre-Dame de Fourvière et à Ars, partira de Paris mardi 22 août et y rentrera vendredi 1er septembre 1905.

Prix du pèlerinage, tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas, gratifications : 1re classe, 250 fr. ; 2e, 170 fr. ; 3e, 155 fr.

Les Compagnies de chemin de fer ont accordé aux pèlerins des réductions pour rejoindre à Paris le train spécial.

Pour tous renseignements et pour le programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé Louis Petit, directeur de l'Œuvre de Sainte-Philomène, 98 bis, rue de l'Abbé-Gouffé, Paris-Vauquignard, 15e arrondissement.

COMITÉ CONSULTATIF DE LA NAVIGATION INTERIEURE ET DES PORTS

M. Guillaud, député, est nommé membre du Comité consultatif de la navigation intérieure et des ports pour les années 1905-1906.

Les Chambres de commerce d'Amiens, de Combray, de Douai, de Dunkerque, de Lille, désignent chacune un de leurs membres qui seront nommés membres de cette commission.

LES CONCOURS DU SURMERISSEMENT DES POSTES

En raison de l'abaissement à 0 fr. 10 de la taxe des lettres qui sera un fait accompli avant les vacances, et de l'importance qui doit en résulter dans les postes, les concours de la sous-section des Postes vont d'ouvrir le 1er août au concours du surmerisement des lettres, qui est fixé aux 22 et 23 juin, et celui du concours pour le recrutement des dames qui est fixé aux 20 et 21 juillet. Le nombre des surmerisements à admettre est de 200 ; celui des dames employées n'est pas fixé.

SYNDICAT DES MINES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Réunions et conférences annoncées, dans lesquelles M. Doubray-Bédard prendra la parole.

En la Noble. — Samedi 10 juin, réunion et conférence.

Billy-Montigny. — Dimanche 11 juin, réunion en la Mairie.

Ordre du jour : Participation de la Caisse de chômage locale approuvée aux fêtes de Lens qui auront lieu le lendemain. — Fixation d'un lieu de réunion. Rapport du Trésorier sur la situation financière.

Paris. — Dimanche 11 et lundi 12 juin, Congrès de la Fédération nationale des Habitants à leur marché.

Aniche. — Jeudi 22 juin, réunion et conférence.

Lechy. — Samedi 24 juin, à 7 h., réunion et conférence.

Billy-Montigny. — Dimanche 25 juin, en la Mairie, réunion et conférence.

Courrières. — Dimanche 25 juin, réunion pour constitution d'une Caisse de chômage.

Douai. — Lundi 26 juin, réunion et conférence.

Hornaing. — Jeudi 29 juin, à 8 heures, réunion et conférence suivies d'une tombola.

Fosain. — Dimanche 9 juillet, à 8 heures, salon Rosaud, réunion et conférence.

HABITATIONS OUVRIÈRES

Sous le titre « Précieux encouragement » on lit dans le *Travailleur libre* :

Nos amis apprendront avec plaisir que M. Choque, propriétaire à Lallaing, vient de céder gratuitement à la Société anonyme coopérative pour la construction de Maisons ouvrières « L'Abri Familial », un terrain d'une contenance de 5 ares, situé au village de Lallaing.

Dans sa réunion d'aujourd'hui, le Conseil central du Syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais s'est associé au conseil d'administration de la Société « L'Abri Familial » pour adresser ses plus sincères remerciements au généreux donateur. Nous y joignons nos vœux.

Après M. Morel, c'est M. Choque. La liste n'est pas close. Nous croyons savoir, en effet, que prochainement des exemples seront imités par d'autres philanthropes de la région.

Pour F. « Abri Familial », le président, Emmanuel FROTAY.

POUR LES PÊCHEURS

Le *Journal officiel* du mercredi 31 mai publie un décret du 17 février 1903 et concordant l'usage d'une troisième ligne aux membres des associations de pêcheurs à la ligne dans les lacs et étangs de pêche entre tous les états et tous genres de pêche entre eux.

« Le deuxième paragraphe de l'article premier du décret du 17 février 1903 est modifié ainsi qu'il suit :

« Pour être admises à bénéficier de cette disposition, les sociétés devront prendre l'engagement de renoncer à l'emploi de tous filets et tous engins de pêche autres que la ligne plombée ordinaire et la ligne flottante, chaque sociétaire ne pouvant se servir simultanément de plus de trois lignes. »

POUR LES FUMEURS

L'Administration des tabacs se prend vraiment trop à son aise.

Si on peut parler de conscience quand il s'agit d'Administration, l'Administration des tabacs a sur la conscience d'innombrables et graves fautes, dont la plus grave est de rendre infimes pour le trop parfait empressement de ses clients, ceux-ci consentent bien à être intoxiqués, mais pas dans des proportions qui soient plus dommageables qu'il en convient à leur santé et à leur bourse.

De plus, sous prétexte d'écouler un stock qui lui reste pour compte, de cigares carés à cinq centimes — autres affreux cigares — l'Administration refuse aux délégués des clubs de même prix, pour lesquels on a fait les petits fumeurs et les scolastiques.

Ce n'est pas tout. On sait qu'il faut un délit assez lourd, deux mois d'emprisonnement ou cinq années de prison, pour être condamné à la déportation, mais pas dans des proportions qui soient plus dommageables qu'il en convient à leur santé et à leur bourse.

Voici que, maintenant, on ne veut même plus recevoir de demandes, tant les mazzettes sont lentes à satisfaire aux commandes.

Qu'on se le dise, si on veut faire honneur à son nom, quel sera le conseiller général, d'arrondissement ou municipal, qui sera l'autorité, enfin, qui voudra porter une fois de plus les doléances des fumeurs à l'Administration ?

Après tout, l'Administration est peut-être inscrite comme membre honoraire de la société contre l'abus du tabac.

Dans ce cas, il n'y a rien à dire, et les fumeurs n'ont qu'à s'en tenir.

Leur disparition est assurée. Ce n'est plus qu'une question de temps.

CHEMIN DE FER DU NORD

Grand-Prix de Paris. — Train de plaisir

Dimanche 11 juin courant, à l'occasion du Grand-Prix de Paris, un train de plaisir à marche rapide est prévu (3e et 2e classes), aller et retour dans la même journée, sera mis en circulation.

Allez. — Tourcoing, départ à 4 h. 50 matin ; Roubaix, à 5 h. 55 ; Croix-Waesbail, à 6 h. 5 ; Lille, à 7 h. 5 ; Douai, à 8 h. 5 ; Arras, à 9 h. 5 ; Amiens, à 10 h. 5 ; Paris-Nord, arrivés à 11 h. 5.

Retour. — Paris-Nord, départ à 4 h. 40 soir ; Amiens, à 5 h. 40 matin ; Arras, à 6 h. 40 ; Douai, à 7 h. 40 ; Lille, à 8 h. 40 ; Croix-Waesbail, à 9 h. 40 ; Roubaix, à 10 h. 40 ; Tourcoing, à 11 h. 40.

Après tout, l'Administration est peut-être inscrite comme membre honoraire de la société contre l'abus du tabac.

Dans ce cas, il n'y a rien à dire, et les fumeurs n'ont qu'à s'en tenir.

Leur disparition est assurée. Ce n'est plus qu'une question de temps.

MÉTALLURGIE

On écrit du Nord à la *Métallurgie* :

Nous devons annoncer, sous toutes réserves, cependant, une nouvelle dont le bruit circule avec persistance depuis quelques jours ; sa réalisation entraînerait dans les ateliers de ferrures de chemins de fer une pénurie de main-d'œuvre trop importante.

Il s'agit d'une nouvelle fourniture de 15,000 unités à livrer en six mois.

Son choix, impatiemment attendu, serait imminent.

Cette énorme quantité dépasse la capacité de nos usines de production de divers métaux réunis ; par suite l'étranger bénéficierait de moitié de l'affaire, de sorte que le part français resterait de 7 à 8,000 wagons.

On sait que les usines de la région ont été descendu dans la rue la tête nue, en pantoufles et robes de chambre.

Mais c'est un malheur épouvantable, monsieur ; il paraît que M. Escarot a été assassiné !

— Assassiné ! Eh ! que me dites-vous là ! Le député ?

— La justice est entrée chez lui, il n'y a qu'un instant. Je suppose que c'est du pâté qu'il a mangé.

— Le procureur ? Et le commissaire ?

— Je ne les ai pas vus.

— Voilà le pharmacien sur sa porte, il doit avoir quelque chose.

— M. Grégoire ? Il vient de se lever ; il n'est pas plus long que vous.

— C'est égal, je vais lui demander quelques explications.

Le petit vieux continue ses recherches et tout en fouillant les maisons, arriva jusqu'à la pharmacie Grégoire.

Il y avait déjà deux ou trois fois des têtes de fendu qui disaient :

— Ça devait arriver, disait un gros bonhomme dans la face rouge trépassant la constitution apoplectique ; lorsqu'on dédit l'argent des autres, on doit vivre plus modestement. Quel est-ce que cela signifie ces voyages continus à Paris, ces achats de tasses, ces tripotages ? Je n'y aurais pas mis un franc !

— Vous en parlez à votre aise, vous, reprenait un autre ; qui aurait jamais supposé pareille catastrophe ? Moi je lui disais tout ce que vous me racontez ; je le connaissais depuis vingt ans.

ce qui représente la chiffre coigné de 7 à 8,000 tonnes de ferrures. Quatre beaux jours pour les constructeurs de matériel de chemins de fer, et quelle occasion pour eux de tirer parti de la situation en spécialisant les fournisseurs !

On annonce le commande de quarante locomotives pour les P.-L.-M. et de dix locomotives pour l'Etat.

L'Etat demande cent trente tonnes tendeurs acier.

Les forges sont toujours bien alimentées ; la ferraille actuelle du marché démontre qu'elle seraient pu être moins pessimistes dans le relèvement des cours ; elles seraient en avec elles toute l'industrie transformatrice.

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

A LILLE. — Madame Belcourt-Hoquet, veuve de M. Edmond Belcourt, agent général de la Société des mines de Lens, décédée en 1903.

Mme Belcourt-Hoquet, qui s'était retirée à Lille, sa ville natale, depuis la mort de son mari, avait 78 ans.

Elle y vivait entourée de respect et d'affection. Sa bienveillance et sa charité étaient bien connues dans la région.

Elle est morte au milieu de ses familles Veillon, Verley, Delaune, Crappel, Tilloy, de Vologer, Iwain, Bigo, etc.

Les funérailles de la regrettée défunte auront lieu demain jeudi, à midi, en l'église Sainte-Catherine, à Lille.

A CHÉRÉNGE, de M. René Hespel, décédé lundi soir, dans sa 77e année, après une longue et douloureuse maladie.

M. Hespel était le beau-père de M. Henri Willekens, le sympathique brigadier de police du 6e arrondissement de Lille, à qui nous adressons, ainsi qu'à la famille, l'expression de nos chrétiennes condoléances.

Funérailles jeudi à 9 heures, en l'église de Chéréngé.

Mardi matin, à onze heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Maurice à LILLE, les funérailles de M. le docteur Georges Dubar, frère de M. Gustave Dubar, directeur de l'Echo du Nord, et Louis Dubar, professeur à la faculté officielle de médecine, à Lille.

Le levé du corps s'est fait à la chapelle des Trépassés, face au presbytère.

L'assistance était fort nombreuse et on y remarquait la plupart des notabilités littéraires de la politique, du barreau, du commerce, des facultés officielles.

Le deuil était conduit par les frères du défunt.

L'Oratoire, donné par Mgr Lebas, s'est prolongé jusqu'à la fin de la messe.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est.

A PARIS, de M. Albert-Joseph de Clabasset, ancien directeur du Journal de France, décédé le 4 juin, dans sa 60e année.

Le défunt était le frère de M. de Clabasset armateur, consul à Roubaix, juge au Tribunal de commerce de Dunkerque.

Bien connu à Dunkerque, où il fut longtemps directeur de la succursale du Journal de France, il était directeur de la succursale de Lorient lorsqu'il prit sa retraite et se retira à Paris.

Ses funérailles eurent lieu jeudi, à 10 h. 40, en l'église Saint-Pierre-St-Paul, à LILLE, les funérailles de M. Auguste Dovesse, licencié en droit, juge de paix du 1er arrondissement.

Le levé du corps a été fait au domicile du défunt, place de Valenciennes.

Les obsèques ont eu lieu à midi, en l'église de la Madeleine, à Paris, par M. Goubet, juge de paix du 6e arrondissement ; Leclercq, substitut du procureur de la République ; Dondan, avocat, suppléant du juge de paix du 1er arrondissement ; Gillet, notaire à Marbourg. Sur le cercueil étaient déposés la toge et la toque du juge de paix.

Le deuil était conduit par M. Jean Devaite, fils du défunt.

Dans l'assistance on remarquait un grand nombre d'avocats, de notaires, les juges de paix et suppléants, les magistrats de justice de paix ; M. Desnoyville, juge au Tribunal civil ; M. René Dondan, avocat au Tribunal de Lille ; M. Vanher, professeur à la Faculté catholique de droit, des Industriels, etc.

On a célébré, à Lille, le doyen des juges de paix de Lille, et prononcé quelques paroles de deuil.

Lundi matin, à huit heures à CAMBRAI, ont eu lieu, en la Basilique Métropolitaine, les funérailles du doyen d'âge de l'Église, M. Auguste Dovesse, licencié en droit, décédé vendredi dernier, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La société de Saint-Gregoire dont le défunt faisait partie, ainsi que l'Association municipale, accompagnèrent jusqu'au cimetière la dépouille mortelle de leur ancien président.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Librairie de la CROIX DU NORD

15, rue d'Angleterre, LILLE

LES CONTEMPORAINS

(Collection complète)

25 volumes comprenant chacun 25 Biographies

Chaque volume broché, 2 fr. Par en

LILLE

7 juin 1874. — Le service des tramways du réseau de Lille est ouvert à l'exploitation.

COMITÉ CATHOLIQUE

Messieurs les Vice-Présidents du Comité catholique du Nord et du Pas-de-Calais feront célébrer une messe, le dimanche 18 juin 1905, à sept heures et demi du matin, dans la Basilique de Notre-Dame de la Trinité, à Fautel Grégorien, pour le repos de l'âme de M. Philitbert VRAU, Président du Comité catholique, pieusement décédé à Lille, le 16 mai 1905, et invitent les assistants à y faire la sainte Communion à l'intention du défunt.

Succès scolaire.

Hier ont eu lieu les épreuves du certificat d'études pour toutes les écoles du canton de Lille.

Voici les résultats pour l'école catholique gratuite du passage Fontaine-de-Sauz, 118, Directrice, Mlle Devred ; Institutrices, Mlle Carrez ; B